

## Conseil Territorial de Santé du Val de Marne

### Commission spécialisée santé mentale

Séance du 03 novembre 2022

### Compte rendu synthétique

#### Présents

Andrew Canva  
Philippe Languenou  
Eymard Denis  
Tardieu André  
Elghozi Bernard  
Sandy Ghislain  
Caroline Houssard  
David Rousseau

#### Excusés

Talhouarn Yves  
Cacot Pascal  
Douriez Eric

Le compte rendu de la séance du 13 octobre est approuvé à l'unanimité des présents.

En premier point de de l'ordre du jour il est proposé d'inviter systématiquement comme « invité permanent » les animateurs des groupes de travail mis en place précédemment pour le PTSM :

- Yves Talhouarn (périnatalité)
- Jean-Paul Bouvattier et Pierrick Morrel (enfance)
- Pierre Malesherbes, Jean Marc Baleyte, Richard Buferne (adolescents)
- Pascal Cacot (logement, travail et vie dans la cité)
- Antoine Pelissolo, Denis Eymard et Bernard Elghozi (parcours de santé adultes)

Il est décidé de leur adresser un courrier les informant de cette invitation permanente.

Il est précisé que la réunion de ce jour n'évoquera pas le dossier du CNR Santé et notamment sa thématique Santé mentale qui fera l'objet d'une réunion spécifique le lendemain. Un bref échange permet toutefois d'évoquer une contribution écrite adressée par les représentants de l'UNAFAM. Il est précisé que si le titre du document fait référence au CNR Santé, il est plus dans une logique de contribution au PRS3 qui sera l'un des principaux chantier de début d'année 2023 pour le CTS et donc pour la CSSM pour ce qui est du volet Santé mentale.

La CSSM reviendra donc sur ce document en temps utile.

Le second point de l'ordre du jour consiste à poursuivre, en faisant un tour de table des participants, les échanges engagés lors de la première rencontre afin de définir des priorités d'actions de cette commission.

Sont évoqués :

1/ La nécessité de développer une formation/information auprès des jeunes sur les problèmes de santé mentale notamment dans les établissements d'éducation et autres...

2/ Le besoin de vulgarisation auprès des animateurs qui accompagnent les jeunes notamment dans les centres sociaux et les activités périscolaires.

3/ Travailler avec les encadrants scolaires et périscolaires à l'aide d'équipes mobiles de santé mentale.

4/ Former/informer/sensibiliser les professionnels de santé libéraux sur les possibilités d'accès à un professionnel spécialisé en santé mentale à l'aide de la télémédecine. Il pourrait être intéressant de construire une plate-forme d'accueil, de diagnostic et d'orientation accessible facilement pour les professionnels, une sorte de SAS consacrée aux problèmes psy et de santé mentale.

5/ Former/informer les professionnels de santé libéraux aux questions relatives à la santé mentale, construire une formation de formateurs pour les modules de Premiers Secours en Santé Mentale.

6/ il est urgent de « décloisonnées » les CMP et de leur donner les moyens d'intervenir à domicile dans une logique « d'aller vers » en lien avec des équipes mobiles.

7/ Développer des binômes médecin généraliste/Psychiatre avec un accompagnement une formation et une rémunération des médecins généralistes qui s'intégreraient à ce dispositif.

Les CPTS pourraient être des interlocuteurs utilisables entre la ville et l'hôpital.

Il est rappelé avec insistance que le « temps psy » n'est pas le « temps médical » ni le « temps social ». Les temporalités d'orientation, de prise en charge, de diagnostic et de suivi ne sont pas les mêmes du tout et sont souvent beaucoup plus lent et long pour ce qui est des prises en charges psychiques ou psychiatriques.

Au cours de la discussion plusieurs expériences ont été présentées :

- Un module formation/sensibilisation des animateurs des centres sociaux consacré à la problématique de la santé mentale des jeunes a été mis en place à dans les quartiers de Créteil par Créteil Solidarité.  
Il sera intéressant d'en présenter l'analyse lors d'une séance ultérieure de cette commission spécialisée santé mentale.

- Un dispositif associant les pharmacies de ville et hospitaliers, des psychiatres du secteur et des médecins généralistes est mis en place en lien avec les équipes de Paul Guiraud et la CPTS OCTAVE

Un des participants souligne que les patients présentant des problèmes de santé mentale n'ont pas toujours un médecin traitant et que le médecin généraliste référent n'est pas toujours informé des soins et du parcours de soins spécifiques pour ce type de patient.

Il faut insister sur la systématisation de la relation médecin traitant et psychiatre.

Le coordinateur du PTSM fait remarquer que la plupart des projets présentés réfère à des fiches-projets du PTSM.

Le modèle médiateur en santé pair est décliné sur le Val-de-Marne avec des médiateurs familiaux est évoqué comme intéressant et innovant pour modifier les représentations familiales et faire bouger aidants pour aider les patients à évoluer eux-mêmes.

Un des participants insiste sur la nécessité de bien différencier la santé mentale de la psychiatrie et de ne pas oublier de travailler sur la santé mentale en général.

Au total sont retenus en synthèse deux projets prioritaires :

- Information / sensibilisation des patients et de leur entourage
- Formation / sensibilisation autour de la santé mentale des jeunes, les jeunes eux-mêmes comme les professionnels en charge de les accompagner.

Il s'agirait de repérer les signaux de fragilité en travaillant avec les adultes environnant, il sera nécessaire d'insister sur la prévention de la crise et sa gestion dans de bonnes conditions.